

Séance du Lundi 25 Mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai, à vingt heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis les conseillers municipaux de la commune d'HAMBERS, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de scrutin du 15 mars 2020, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, à la salle des fêtes Le Clos de l'Arpent.

Etaient présents :

CHESNAY Bertrand
CHIGNON Joël
DALIBARD Fabienne
FAVIER Marie
FOURMOND-HAMELIN Guillaume
LAMBERT Loïc
LEPRINCE Augustin
MAGNEZ Jean-Pierre
MAUGIN Jackie
REBILLARD Sophie
RONCIN Magali
SAULEAU Sophie
SAUNIER Fabienne
TERRIEN Jacqueline
TOUCHET Laurence

Etaient excusés : /

Etaient absents : /

La séance a été ouverte sous la présence de Monsieur Bertrand CHESNAY, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés DALIBARD Fabienne, CHIGNON Joël, CHESNAY Bertrand, FAVIER Marie, FOURMOND-HAMELIN Guillaume, LAMBERT Loïc, LEPRINCE Augustin, MAGNEZ Jean-Pierre, MAUGIN Jackie, REBILLARD Sophie, RONCIN Magali, SAULEAU Sophie, SAUNIER Fabienne, TERRIEN Jacqueline, TOUCHET Laurence dans leurs fonctions.

Monsieur MAGNEZ Jean-Pierre, doyen des membres du Conseil Municipal, a ensuite pris la présidence de la séance (article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales).

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire MAUGIN Jackie.

SOMMAIRE

Election du Maire
Création de postes d'Adjoints
Election des Adjoints

2020-09 Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. CHESNAY Bertrand : 15 (quinze) voix

M. CHESNAY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

2020-10 Création de postes d'Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à la majorité d'approuver la création de deux postes d'adjoints au maire. *(5 voix pour 3 postes / 10 voix pour 2 postes)*

2020-11 Elections des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7-1,

Monsieur le maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme SAULEAU Sophie : 4 (quatre) voix
- Mme TERRIEN Jacqueline : 10 (dix) voix

Mme TERRIEN Jacqueline ayant obtenu la majorité absolue est proclamée première adjointe au maire.

Election du deuxième adjoint :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. CHIGNON Joël : 11 (onze) voix
- Mme SAULEAU Sophie : 2 (deux) voix

M. CHIGNON Joël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.